

Expérience d'implication d'une structure publique dans l'autopartage en milieu rural



Source : <http://www.tinchebray.fr>

Depuis juillet 2014, la commune de Tinchebray (2800 habitants) située dans le département de l'Orne, en région Normandie, apporte à ses citoyens des solutions d'écomobilité partagée. Les élus s'étant engagés à assurer la mobilité des ménages rencontrant des difficultés pour se déplacer, la commune nouvelle de **Tinchebray-Bocage** (5000 habitants) poursuit cette expérience d'autopartage de véhicules électriques et a également équipé deux communes déléguées¹ avec la création de deux nouvelles stations. A terme toutes les communes déléguées devraient être dotées.

Dans un premier temps seuls deux véhicules (Renault Zoe avec location des batteries) étaient proposés à la location à Tinchebray. **Aujourd'hui** la réservation porte exclusivement sur quatre Nissan LEAF (batteries achetées) offrant chacune une autonomie de près de 200 km. La collectivité s'est fixé pour objectif de remplacer les véhicules avant les 150.000 km. Chaque voiture est dotée d'une carte de chargement électrique prépayée ainsi que d'un kit de géolocalisation.

- 2 véhicules à Tinchebray Bocage sont stationnés sur des places réservées devant la médiathèque et bénéficient d'une borne de recharge accélérée connectée sur Médi@tech (électrique+web). La sécurité est assurée par des caméras vidéosurveillance déjà en place ainsi que par les agents de la médiathèque.
- 2 communes déléguées sont dotées chacune d'un véhicule avec sa station (sur le parking de l'église). Les sites sont équipés d'une caméra vidéo.
- Les véhicules sont vérifiés et entretenus (intérieur/extérieur) par un agent des services techniques 1 à 2 fois par mois.

L'opérateur Clem, spécialisé dans l'autopartage, le covoiturage et la recharge des véhicules électriques accompagne la collectivité en assurant la gestion de l'autopartage (gestion du site internet de réservation et facturation avec reversement à la commune par trimestre).

Comment ça marche ?

L'inscription sur la plateforme web via internet ou leur smartphone est gratuite et sans engagement. Les habitants fournissent copie de leur permis de conduire, coordonnées bancaires et état civil. Ils obtiennent un identifiant et un code leur donnant accès au planning de réservations des voitures. Un accueil physique existe également à la médiathèque pour ceux qui n'ont pas internet.

Dès la réservation effectuée l'intéressé reçoit un code par SMS et mail qu'il entre dans la MopKey située à l'arrière de la borne de recharge afin d'accéder à la clé de la voiture.

Les véhicules sont proposés à la location 7 jours sur 7 et doivent être restitués tous les jours : ils ne sont pas destinés à devenir la deuxième voiture d'un ou plusieurs foyers. Ainsi le nombre de réservations est limité à 3/mois sauf disponibilité du véhicule.

La réservation des véhicules électriques est obligatoire, plusieurs solutions sont offertes :

- par connexion au site dédié (2/3 des réservations) ;
- en appelant ou en se rendant à la Médi@tech de Tinchebray ;
- en se rendant directement dans les mairies des communes déléguées.

Comment accéder au véhicule – comment restituer le véhicule ? le principe de prise en charge et de restitution du véhicule est semblable à celui présenté par le conseil départemental de l'Orne (<http://www.orne.fr/autofree61>).

¹ Dans le cadre de la réforme territoriale les communes nouvelles peuvent être dotées de communes déléguées.

Combien ça coûte ?

Coût pour la collectivité :

- ▶ *En communication :*
Flyers, affiches, flochage des véhicules 1 800 €
- ▶ *En Investissement (hors achat des véhicules) 30 000 €*
Achat de 3 bornes de recharge
+ Mobkye
+ 1 kit de géolocalisation sur chaque voiture
+ génie civil
+ vidéo-surveillance sur les sites
- ▶ *En Fonctionnement (données 2018) 137 €/mois/véhicule*
420 €/mois pour le fonctionnement de la plateforme (4 véhicules) soit 105 €/véhicule/mois
130 €/mois pour les assurances tous risques (4 véhicules) soit 32.50 €/véhicule/mois
550 €/mois pour 4 véhicules
Entretien technique des véhicules, temps de nettoyage.
- ▶ *Les financements mobilisés 50 250 €*
Leader + Conseil départemental (achat de 4 Nissan Leaf : 93 800 €)
(2 dossiers de demandes de subventions)²
- ▶ La location des 4 véhicules, rapporte environ 538 € /mois à la collectivité.

Moyennes mensuelles en 2018 avec 4 voitures électriques en location	
Nb de réservations	74
Nb d'utilisateurs différents par mois	21
Heures de réservations	856
Distance parcourue en km	7473
Total location (en euros)	538

Soit une moyenne de 63 km parcourus par jour par véhicule par des loueurs de tous âges, tous sexes et avec des situations très variées (véhicule en panne, entreprises louant pour ses collaborateurs pour se rendre en réunion...).

Coût pour l'utilisateur :

L'utilisateur doit s'acquitter d'un forfait de 4 € d'abonnement correspondant aux frais de gestion de la société Clem et débité en cas d'utilisation du véhicule dans le mois uniquement.

Principe du tarif de location :

- à la journée : 8 € (5 h – 21 h 30)
- à la ½ journée : 5 € (5 h – 13 h ou 13 h 30 – 21 h 30)

Pour en savoir Plus :

<http://www.tinchebray.fr/fr/actualite/97998/louez-voiture-electrique>

Bibliographie :

Autopartage et territoires, Cerema, Collection Références, août 2018.

² Les aides sont différentes d'un département à l'autre – il revient à la collectivité de les mobiliser.